



Baie-Comeau, le 19 février 2004

Madame Marielle Jean
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bur. 2.10
Édifice Lomer-Gouin
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de contournement de la municipalité de Longue-Rive
par le ministère des Transports du Québec

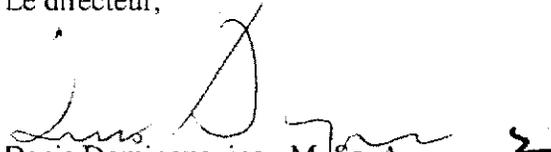
Madame,

À la suite d'une rencontre tenue le 18 février 2004 dans les bureaux de la Municipalité de Longue-Rive, le ministère des Transports du Québec a appris que le conseil municipal de Longue-Rive avait voté, le 20 octobre 2003, une résolution demandant une modification au projet de contournement de la municipalité par le Ministère dont vous trouverez ci-joint copie.

Ce projet faisant l'objet d'un mandat d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement depuis le 10 février 2004, le Ministère désire soumettre ce scénario à la consultation. En l'occurrence, ce sujet sera abordé lors de la séance d'information du 24 février prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,


Denis Domingue, ing., M. Sc. A.

DD/LB/lmb

P.J.

c.c. M^{me} Linda Tapin, Ministère de l'Environnement du Québec

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

**CANADA
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**

À une assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 20 octobre 2003 à 19 heures à la salle municipale dudit Conseil, à laquelle étaient présents :

MONSIEUR LE MAIRE : Mario Tremblay

LES CONSEILLERS (ÈRE) : MM. Ghislain Auclair
Yves Laurencelle
Carol Girard
Marc Hervieux

ABSENTS : Yvon Gagnon
Yvon Bouchard

Membres du Conseil et formant quorum

Assistait également à cette assemblée : Mme France Brassard
Secrétaire-trésorière

**RÉSOLUTION NUMÉRO 03-10-481
« Acceptation d'une bretelle d'accès pour
contournement de route 138 »**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Carol Girard
appuyé par : Monsieur le conseiller Marc Hervieux
et unanimement résolu

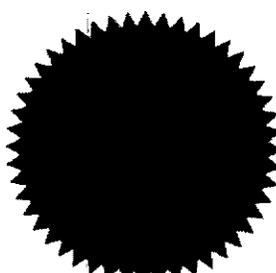
QUE le conseil municipal accepte qu'il y ait seulement une bretelle d'accès à la nouvelle route 138 ;

QUE cette bretelle d'accès est celle situé en face du 505, route 138 soit par le chemin du lac des cèdres;

QUE copie de la résolution soit transmise au Ministère des Transports

QUE les sommes récupérées par le ministère des transports soit réattribuées à la réfection de la route du village tel qu'entendu.

Copie certifiée conforme par :


France Brassard
France Brassard, secrétaire-trésorière
Donné à Longue-Rive le 6 novembre 2003